

# **Racisme et xénophobie : la conférence mondiale de Durban – 2001**

---

José L. Gómez del Prado

## **I. Introduction**

L'égalité et la non-discrimination pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion est un des principes clés des Nations Unies. Ce principe est énoncé dans le Préambule de la Charte et développé, notamment, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, dans les deux Pactes internationaux, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et plus particulièrement dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale<sup>1</sup>. En effet, cet instrument contient les dispositions les plus

---

<sup>1</sup> L'Article premier de ladite convention établit que « l'expression 'discrimination raciale' vise toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique » in Recueil d'instruments internationaux, Volume I (première partie), Nations Unies, doc. ST/HR/1/Rev.5 (Vol.I/Part1).

complètes pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale. Il a été ratifié par 160 États. En outre, la non-discrimination est devenue une norme obligatoire, *jus cogens*, de droit international. Elle ne peut être soumise à aucune dérogation. Des violations graves, flagrantes, systématiques et délibérées à cette norme peuvent être considérées comme crimes contre l'humanité, conformément à l'Article 7 du Statut de la Cour pénale internationale.

Depuis 1973 et jusqu'en 2003, l'Assemblée générale a proclamé trois décennies pour la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Dans ce contexte, les Nations Unies ont convoqué des conférences pour débattre des mesures et des politiques qui pourraient être adoptées au plan international. Deux conférences internationales se sont tenues, en 1978 et 1983, au Palais des Nations, siège des Nations Unies à Genève.

Le 12 décembre 1997, par sa résolution 52/111, l'Assemblée générale décida, dans le cadre de la troisième décennie, de convoquer une troisième conférence internationale. Les objectifs établis par l'Assemblée générale étaient les suivants :

Examiner les progrès accomplis dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, notamment depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et réévaluer les obstacles qui s'opposent à de nouveaux progrès et les moyens de les surmonter ;

Étudier les moyens de mieux garantir le respect des normes en vigueur et des instruments mis en place pour combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ;

Sensibiliser l'opinion publique aux fléaux que sont le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ;

Formuler des recommandations concrètes sur les moyens de rendre plus efficaces les activités et mécanismes des Nations Unies dans le cadre du programme visant à combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ;

– analyser les facteurs politiques, historiques, économiques, sociaux, culturels et autres qui engendrent le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ;

– formuler des recommandations concrètes pour l'adoption de nouvelles mesures aux niveaux national, régional et international visant à combattre toutes les formes de racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ;

– élaborer des recommandations concrètes pour garantir que l'Organisation des Nations Unies dispose des ressources financières et autres dont elle a besoin pour combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Les Conférences de 1978 et 1983, organisées par les Nations Unies et qui s'étaient tenues à Genève, avaient été marquées par la question de *l'apartheid* en Afrique du Sud. La Conférence de 1978 avait souligné et condamné les relations existantes entre l'État « sioniste » d'Israël et le régime raciste de l'Afrique du Sud. Elle s'était penchée sur la tragédie du peuple palestinien et avait déploré qu'Israël continue à refuser de mettre en application les résolutions des Nations Unies. Cette prise de position de la Conférence de 1978 avait eu comme résultat l'abandon de la conférence par les délégations occidentales. Les États-Unis, par ailleurs, n'ayant envoyé de délégation ni à la Conférence de 1978 ni à celle de 1983, n'avaient été représentés à aucune de ces deux conférences. Il faut signaler qu'en 1975, l'Assemblée générale de l'ONU avait adopté une résolution dans laquelle le « *sionisme* » était assimilé à une forme de racisme. Il aura fallu de nombreuses années avant que cette même Assemblée générale n'abroge cette résolution, fait exceptionnel dans l'histoire des Nations Unies.

Depuis la dernière Conférence mondiale, tenue à Genève en 1983, des progrès importants avaient eu lieu sur le plan international : le régime *d'apartheid* sud-africain avait été démantelé ; la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille avait été adoptée ; la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités

avait été adoptée ; un projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones avait été élaboré ; le Forum permanent des populations autochtones avait été créé au sein de l'ONU ; et le Statut de la Cour pénale internationale avait été adopté à Rome en 1999.

La troisième Conférence mondiale contre le racisme, qui a eu lieu à Durban (Afrique du Sud) du 31 août au 8 septembre 2001, devait couronner les efforts internationaux dans la lutte contre la discrimination raciale et fournir, au seuil du troisième millénaire, un cadre comprenant des mesures pratiques aux niveaux international, régional et national. Le processus qui a mené à Durban a été sans aucun doute le développement le plus important en matière de droits humains au cours de ces deux dernières années. Pas tant en termes des résultats obtenus, mais plutôt par les espaces que celui-ci a permis d'ouvrir. En effet, la mobilisation internationale a permis d'entamer des débats de fond sur les causes du racisme et de la xénophobie qui affectent tous les jours des millions d'êtres humains.

Durban aura servi à mettre sur la table de graves problèmes auxquels la communauté internationale se voit confrontée au seuil du XXI<sup>ème</sup> siècle. La Conférence mondiale, cependant, s'est transformée en un scénario polémique dans lequel les problèmes actuels se sont vus mêlés à des manifestations historiques ainsi qu'à de vieux conflits du passé dont les causes, comme la traite des esclaves, continuent à avoir des effets discriminatoires dans l'actualité. Paradoxalement, la Conférence mondiale de Durban aura servi à exacerber des positions sans obtenir un consensus universel sur l'action à mener dans ce troisième millénaire sur un problème que la communauté internationale traîne depuis un passé lointain. Les actes terroristes du 11 septembre 2001, commis aux États-Unis, mettent en question et le débat intellectuel sur la matière et les efforts réalisés.

## **II. Racisme, discrimination raciale, xénophobie et intolérance au seuil du XXI<sup>ème</sup> siècle**

Mais pourquoi une troisième Conférence mondiale en 2001 ? Quels sont les vrais motifs et les raisons qui, par delà le langage diplomatique onusien, ont poussé la communauté internationale à

s'engager sur cette voie pourtant semée d'embûches comme l'avaient montré les deux conférences précédentes.

En premier lieu, si nous regardons en arrière, que voyons-nous tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle ? Nous voyons un chemin semé de cadavres : le génocide arménien ; le génocide des *goulags* soviétiques ; l'holocauste de millions de juifs mais également de centaines de milliers de gitans par le régime nazi ; le massacre des chinois par les Japonais à Nankin ; le génocide cambodgien ; le génocide rwandais ; des nettoyages ethniques un peu partout dans le monde – dans les Balkans, dans la Région des Grands Lacs, au Tibet, au Guatemala, au Timor Oriental – pour ne mentionner que quelques exemples.

En même temps, si nous examinons le fonctionnement d'un grand nombre de sociétés aujourd'hui nous observons des séquelles, fruits de conséquences historiques qui, cinq siècles plus tard, continuent à avoir des effets : celles de la conquête du Nouveau Monde ; du commerce triangulaire transatlantique développé entre le XVI<sup>ème</sup> et le XIX<sup>ème</sup> siècles ; de la traite d'esclaves noirs d'Afrique qui, comme au Brésil ou aux États-Unis, a permis à des sociétés d'édifier leurs économies sur un mode de production que Karl Marx pourrait classer comme esclavagiste, et qui contribua d'ailleurs à établir le capitalisme européen.

La soumission des populations autochtones d'Amérique a été sanctionnée par la loi de la découverte et le principe de « *terra nullius* », qui sont à la base des doctrines de dépouillement et par le Traité de Tordesillas de 1494<sup>2</sup>. L'Amérique qui comptait au XV<sup>ème</sup> siècle 10 à 12 millions d'habitants ne comptait, trois siècles après la conquête, que quelque 300 000 habitants seulement. Les séquelles de ce dépouillement sont encore visibles partout aujourd'hui, de la Patagonie à l'Alaska. La marginalisation de ces peuples se traduit de temps en temps par des révoltes et des soulèvements : Little Rock aux États Unis, Oka et Burnt Church au Canada, mouvements

---

<sup>2</sup> Document de travail présenté par Mme. Erica-Irene Daes à la Conférence Mondiale contre le Racisme, document des Nations Unies, A/CONF.189/PC.3/4.

indiens en Équateur, mouvement du commandant Marcos au Mexique. Cette marginalisation peut affecter une minorité comme les Inuits et autres peuples autochtones au Canada, aux États Unis et dans plusieurs pays d'Amérique Latine, mais elle peut aussi toucher la majorité de la population d'un pays, comme au Pérou, en Bolivie, au Guatemala ou en Équateur.

La conquête de l'Amérique ne fut pas néfaste pour ce seul continent ; elle allait apporter le malheur à toute l'Afrique pour les siècles à venir. La traite des esclaves et le développement du commerce triangulaire transatlantique constituent une mondialisation de l'économie avant la lettre dont les conséquences négatives pour l'Afrique perdurent aujourd'hui. Ils ont lancé ou relancé des guerres qui ont non seulement contribué à dépeupler l'Afrique, mais aussi à briser les tissus sociaux de sociétés qui, à l'époque, étaient fort bien intégrées. Elles ont ainsi contribué à tribaliser l'Afrique en encourageant la vente de prisonniers aux marchands européens. La traite des esclaves a apporté le colonialisme dans tout le continent et le partage de l'Afrique entre les nations européennes, consacré par la Conférence de Berlin en 1893 aurait contribué, selon les Africains, à poser les fondements d'un système économique basé sur la dette extérieure contractée auprès des anciennes puissances coloniales. La traite des esclaves et le commerce triangulaire ont surtout apporté une souffrance injustifiable à leurs victimes.

Les conséquences du commerce triangulaire sont encore visibles dans des sociétés qui, au Brésil et aux États-Unis, avaient mis en place un mode de production esclavagiste. Il faut rappeler qu'aux États Unis la ségrégation raciale « *de jure* » durera jusqu'en 1964 et que le Brésil fut le dernier pays sur le continent américain à abolir l'esclavage. Au Brésil aujourd'hui, 50% de la population est d'origine africaine et l'on estime qu'alors que les 20% les plus riches touchent 64% du PIB, les 20% les plus pauvres, pour la plupart descendants d'Africains, en touchent seulement 2,5%. La situation n'est pas beaucoup plus brillante aux États-Unis. Ce pays compte environ 13% d'habitants d'origine africaine sur une population totale de 276 millions. 33% d'entre eux vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

Les 20% les plus riches de ce pays touchent 50% du PIB tandis que les 20% les plus pauvres doivent se contenter de 5%<sup>3</sup>.

En outre, nombreuses sont les sociétés où prévaut encore l'héritage raciste de siècles de stratification sociale hiérarchisée fondée sur la religion ou les concepts de castes qui font que certains groupes s'approprient les privilèges économiques et sociaux au détriment de la majorité. Les castes des « intouchables » (Dalits) qui regroupent plus de 250 millions d'individus en Inde, au Pakistan, au Népal, au Bangladesh et au Sri Lanka, sont les vestiges d'un autre âge parvenus jusqu'à nous. Des systèmes *d'apartheid* et d'esclavage continuent à exister en Mauritanie et au Soudan. Perdurent également des systèmes de discrimination basées sur l'ascendance, comme celui des Bourakoumines au Japon, des Osu de l'ethnie Ibo au Nigeria et tant d'autres. Sans oublier le régime *d'apartheid* instauré par Israël dans les territoires occupés.

La conférence mondiale était aussi nécessaire parce qu'au seuil du troisième millénaire se posent une série de problèmes transnationaux liés au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui ne peuvent se résoudre qu'au niveau international. Les formes contemporaines d'esclavage comprennent la traite de personnes, surtout de femmes et d'enfants destinés à l'exploitation sexuelle. On estime que quelque 4 millions de femmes et de jeunes filles sont achetées et vendues annuellement dans le monde. En Europe on assiste à une véritable répartition géographique du trafic des femmes : les pays de l'Est (Russie, Ukraine ou Roumanie) sont les « fournisseurs », les États des Balkans (ex-Yougoslavie et Albanie) les pays de transit, et l'Union Européenne le destinataire. En 1997, environ 175'000 femmes et enfants avaient été introduits clandestinement en Europe de l'Ouest à travers des réseaux de prostitution contrôlés par les mafias de l'Est. La prostitution générerait annuellement dans le monde entre 5 et 7 milliards de

---

<sup>3</sup> cf. Beyond Racism, [www.beyondracism.org](http://www.beyondracism.org)

dollars de revenus. D'après Interpol, une prostituée ferait gagner à son proxénète plus de 100'000 euros par an<sup>4</sup>.

Les flux migratoires des populations constituent également un phénomène impliquant les pays originaires, les pays de transit et les pays de destination. C'est pourquoi ce problème doit lui aussi faire l'objet d'un règlement au niveau international. On estime qu'il y a actuellement dans le monde quelque 150 millions de personnes, migrants et réfugiés, qui vivent en dehors de leurs pays, soit environ 3% de la population mondiale. Et la tendance va en augmentant. Quelque 80 millions de migrants se répartissent comme suit : Afrique (20 millions) ; Amérique du Nord (17 millions) ; Amérique Latine (12 millions) ; Asie (7 millions) ; Moyen-Orient (9 millions) ; et Union Européenne (30 millions)<sup>5</sup>. Les envois de fonds des travailleurs migrants atteignent des chiffres colossaux : en 1977 on évaluait ces envois à 77 milliards de dollars. D'autre part, le crime organisé qui exploite le trafic des migrants rapporte de 5 à 7 milliards de dollars par année en Europe Occidentale seulement. On estime que chaque migrant clandestin doit verser entre 2000 et 5000 dollars à ces mafias<sup>6</sup>.

La politique de l'Union Européenne en matière de flux migratoires a pour base le traité de Schengen. Celle-ci est non seulement en contradiction avec les principes de promotion des droits de l'homme mais contribue en partie, par les restrictions qu'elle impose, au trafic des migrants. Ces États édifient un véritable mur pour empêcher les flux migratoires de pénétrer dans l'espace géographique européen, malgré le vieillissement des populations des pays de l'Union Européenne (Espagne, Italie, Grèce...) et la nécessité d'assurer l'intégration des migrants pour assurer leur équilibre démographique. Le temps est loin où ces mêmes pays proclamaient aux quatre vents, telles les sirènes chantant pour attirer Ulysse vers leurs rives, que « *Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le*

---

<sup>4</sup> François Loncle, « L'Europe de l'Ouest, proxénète des femmes de l'Est », *Le Monde Diplomatique*, Novembre 2001.

<sup>5</sup> Nations Unies, *Conférence mondiale contre le racisme*, DPI 2186.

<sup>6</sup> cf. Jean Ziegler, *Les seigneurs du crime*, Seuil, Paris, 1998.

*sien...* »<sup>7</sup>, espérant ainsi attirer les citoyens des pays de l'ancienne URSS et contribuer à saper les fondements du système soviétique.

La globalisation a ainsi sa face cachée, celle d'une économie basée sur le trafic des femmes et des enfants, qu'ils soient destinés à l'exploitation sexuelle ou au travail forcé, sur la traite des migrants, le trafic de stupéfiants, ou le trafic d'armes. Cette économie parallèle où des mafias en tous genres réalisent des profits énormes en exploitant l'être humain joue un rôle non négligeable dans l'économie mondiale par le biais du blanchiment d'argent sale. La globalisation de l'économie produit également une réaction négative de la part de nombreuses communautés. De peur de perdre leur identité, elles se réfugient dans la revendication ethnique ce qui les conduit souvent à aller à l'encontre des droits les plus fondamentaux.

Nous assistons aussi à la montée d'idéologies racistes, parfois utilisées par des partis politiques pour obtenir les voix de couches de la population qui souffrent des restrictions économiques imposées par la mondialisation, et ainsi conquérir le pouvoir. Ce phénomène est à l'origine d'un autre problème transnational auquel est confronté la communauté internationale : l'usage d'Internet à des fins de propagande raciste.

Il faut ici ouvrir une parenthèse pour aborder brièvement le thème de la race et la question du racisme et de la discrimination raciale. Le concept de race introduit au XIX<sup>ème</sup> siècle par A. Gobineau, pour établir une hiérarchie entre les groupes humains qui justifiait l'exploitation de certains groupes par d'autres, a été abusivement utilisé par les puissances coloniales et fut repris par les idéologues nazis comme fondement de leur politique d'extermination de millions d'êtres considérés comme sous-humains. On ne dira jamais assez que ce concept manque de tout fondement scientifique.

A de nombreuses reprises la science s'est prononcée contre ces théories racistes proclamant l'unité de l'espèce humaine. Comme l'a indiqué le représentant de la Belgique au nom de l'Union Européenne

---

<sup>7</sup> Article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

lors de la Conférence Mondiale<sup>8</sup>, le concept de race peut être utile pour mettre en œuvre la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale afin d'identifier la base de discriminations, mais en aucun cas cela n'implique l'existence de « races » humaines. L'acceptation d'une telle formulation doit être interprétée comme rétrograde et impliquant le risque de nier l'unité de l'humanité. En 1978 déjà, la Conférence Générale de l'UNESCO avait proclamé à l'unanimité que « Tous les êtres humains appartiennent à une même espèce ». Pourtant, des groupes continuent à se servir, consciemment ou inconsciemment, du concept de race pour promouvoir leurs intérêts personnels.

Des manifestations racistes ou de discrimination raciale ont lieu dans toutes les sociétés, partout dans le monde, et à toutes les époques. Ces manifestations, cependant, n'ont pas toutes la même signification car le racisme comprend un large éventail de comportements. Ils peuvent se traduire par des attitudes, des opinions, des croyances, des stéréotypes, des idéologies, des pratiques sociales et des pratiques institutionnelles comme dans le cas de *l'apartheid*. Racisme et discrimination raciale sont étroitement liés aux facteurs socio-économiques qui empêchent certains groupes faisant l'objet d'une discrimination d'accéder à la terre, à la richesse, à l'administration de la justice, à l'emploi, à l'éducation, à la santé...

### **III. Les travaux préparatoires à la Conférence Mondiale contre le Racisme**

La décision de Kofi Annan, Secrétaire Général de l'ONU, de désigner le Haut Commissaire aux droits de l'homme, Mary Robinson, comme responsable de l'organisation de la Conférence mondiale allait avoir d'heureuses répercussions et ouvrir les portes à de nombreuses possibilités. Contrairement à ce qui s'était passé antérieurement, Mary Robinson allait faire sortir la troisième Conférence mondiale contre le racisme des salles de réunions du Palais des Nations à Genève, où s'étaient enfermées les deux

---

<sup>8</sup> Rapport de la Conférence Mondiale contre le Racisme, Nations Unies, doc. A/CONF.189/12 (Part. II).

premières. La troisième Conférence mondiale, malgré les réticences de certaines autorités sud-africaines, mais avec l'appui infatigable de Nelson Mandela, allait se tenir en Afrique du Sud, pays symbolique.

A la différence de ce qui s'était passé lors des deux conférences antérieures, la société civile allait se mobiliser. Les questions les plus difficiles auxquelles étaient confrontées les sociétés au seuil du troisième millénaire allaient être enfin débattues. Rapidement, Mary Robinson allait se rendre compte des possibilités que la Conférence mondiale apportait à la promotion et à la protection des droits humains et de l'opportunité unique qu'elle représentait pour sensibiliser de larges couches de la société à ces questions grâce à des activités menées aux plans régional, national et international.

D'une part, la synergie de la Conférence mondiale serait porteuse d'une dynamique propre, mais en même temps elle servirait de catalyseur, ses effets renforçant des actions coordonnées et complémentaires en matière de droits humains. Dans « *Une vision pour le XXI<sup>ème</sup> siècle* », texte co-signé par Mary Robinson et Nelson Mandela dans le but de mettre en marche les préparatoires, le leitmotiv de la Conférence mondiale avait été lancé : « Tolérance et Diversité ». On y faisait également référence aux dernières découvertes sur le génome humain qui prouvaient que tous les êtres humains constituent une seule famille. Ces principes posés, les principaux thèmes de la Conférence reflèteraient étroitement les priorités du Haut Commissariat aux droits de l'homme. Les questions des migrants, du trafic des personnes, de l'intolérance religieuse, du droit des femmes et la question du genre, bref toute forme d'exclusion politique et sociale, mais aussi l'exclusion économique liée à la pauvreté et à la globalisation, allaient être abordées dans la perspective de la discrimination raciale lors des travaux préparatoires de la Conférence mondiale.

Par ailleurs, les conférences préparatoires régionales, les réunions d'experts, les réunions satellites organisées par divers gouvernements, universités ou institutions en coopération avec le Haut Commissariat, ainsi que les campagnes de sensibilisation allaient constituer un cadre de discussion où la société civile pourrait aborder les thèmes fondamentaux de la conjoncture actuelle.

Ensemble ces activités mèneraient au Forum mondial des ONG et au Sommet de la Jeunesse qui se dérouleraient eux aussi à Durban.

Les problèmes liés au racisme et à la discrimination raciale sont présents à trois niveaux : au niveau local et national, au niveau régional et au niveau international. On imputait l'échec et la faible répercussion des deux Conférences mondiales antérieures au fait que les problèmes avaient été abordés aux Nations Unies, dans le cadre d'une approche globale qui laissait peu de place aux débats régionaux et aux analyses qui auraient pu être menées à ce niveau. Nombreux étaient ceux qui pensaient qu'il fallait analyser les problèmes en tenant compte des situations où se développent les comportements racistes dans un pays ou une région donnée avant de chercher à trouver des solutions et des réponses adéquates au niveau international.

Durant les travaux préparatoires, le Haut Commissaire n'a cessé de souligner que la Conférence mondiale devait s'orienter vers la mise en oeuvre de mesures positives aux niveaux national, régional et international afin d'aboutir à des résultats conséquents et de soulager ceux qui sont les plus affectés par le racisme et la discrimination raciale. C'est pourquoi des réunions et des conférences régionales ont été organisées, au niveau politique d'abord (conférences préparatoires régionales organisées par les gouvernements en coopération avec les Nations Unies, à Dakar, à Santiago de Chili, à Strasbourg et à Téhéran), au niveau de la société civile (en ces mêmes endroits, deux jours avant la tenue des conférences préparatoires régionales ainsi qu'à de nombreuses autres réunions organisées par les ONG à l'occasion de la Conférence), et au niveau académique (réunions organisées par des instituts de droits humains des universités et de diverses associations).

Les deux questions polémiques qui furent au cœur de tous les débats firent leur apparition dès le début des travaux préparatoires : la question israélo-palestinienne et celle des « mesures d'indemnisation ». Aussi, le spectre des problèmes politiques soulevés lors des deux Conférences mondiales de 1978 et 1983 a-t-il hanté la Conférence de 2001 dès son commencement.

Les travaux de la première session du Comité Préparatoire de la Conférence ont avancé assez vite, surtout si on les compare aux travaux préparatoires de la Conférence mondiale de Vienne en 1993. En une seule session de cinq jours, le Comité a adopté tous les documents de procédure, alors qu'il avait fallu trois sessions à Vienne. Mais en mai 2000, lors de la dernière séance, lorsque le Comité voulut adopter l'agenda de la Conférence, il s'est vu plongé dans un débat politique sur les « mesures d'indemnisation » aux victimes de la traite des esclaves et du colonialisme européen. Les querelles autour de ce thème ont failli faire échouer la Conférence de Durban à plusieurs reprises. Les délégations ne purent se mettre d'accord sur cette question et, afin de clore la première session, adoptèrent le mot « indemnisation » avec des guillemets.

Le Comité envisagea la possibilité d'une session supplémentaires afin d'arriver à un consensus sur cette question avant la tenue de la Conférence. Il parvint finalement à se mettre d'accord et adopta les thèmes de la Conférence mondiale comme suit :

- sources, causes, formes et manifestations contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ;

- les victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ;

- mesures en matière de prévention, d'éducation et de protection visant à éliminer, aux échelons nationaux, régional et international, le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ;

- recours utiles, voies de droit, réparation, mesures d'indemnisation\* et autres mesures à prévoir aux échelons nationaux, régional et international ;

- stratégies visant à instaurer l'égalité intégrale et effective, notamment la coopération internationale et le renforcement des

---

\* Les termes « mesures d'indemnisation » sont utilisés sans préjudice des résultats de la Conférence.

mécanismes mis en place par l'Organisation des Nations Unies et autres mécanismes internationaux pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et suivi.

La question israélo-palestinienne a risqué elle aussi de faire échouer la Conférence mondiale. Cette question délicate qui avait hanté les travaux des deux Conférences précédentes fut, en raison de la deuxième Intifada, la pomme de discorde entre les pays occidentaux, sous la direction des États-Unis, et certains pays du Tiers Monde. La situation dans les territoires occupés ne faisait que se détériorer au fur et à mesure que le Comité Préparatoire avançait dans ses travaux à Genève. D'une part, l'intransigeance du gouvernement Sharon et la réponse disproportionnée de l'armée israélienne aux actions terroristes de groupes palestiniens radicalisés exacerbait la situation au Moyen-Orient. D'autre part, le peuple palestinien était dans une situation telle qu'il ne voyait pas de sortie négociée au cycle de violence qui s'était installé dans la région, les groupes extrémistes étant les seuls à présenter une réponse au terrorisme d'État imposé par Israël.

Comme pour les « mesures d'indemnisation » exigées par les pays africains, les États-Unis tenaient pour inadmissible l'adoption d'un texte dans lequel l'État d'Israël serait mentionné et condamné. Lors de la troisième session du Comité, en juillet 2001, les États-Unis menacèrent de quitter la Conférence et de ne pas envoyer de délégation à Durban.

#### **IV. La Conférence Mondiale de Durban**

Les représentants de 163 pays, comprenant 16 Chefs d'État<sup>9</sup>, 58 ministres des Affaires étrangères et 44 ministres ont participé à la

---

<sup>9</sup> Aucun Chef d'État d'un pays occidental n'était représenté. Entre autres Chefs d'État présents à Durban, il y avait ceux des pays suivants : l'Afrique du Sud, Algérie, Cap Vert, Congo, Cuba, Bosnie-Herzégovine, Gabon, Lettonie, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Togo, Uganda et l'Autorité Palestinienne. Le 31 août, une Table Ronde des Chefs d'État et de Gouvernement s'est tenue dans le cadre de la Conférence Mondiale.

Conférence mondiale, tenue à Durban (Afrique du Sud), du 30 août au 8 septembre 2001. Lors de son discours d'ouverture, le Secrétaire général de l'ONU n'a pas esquivé les deux problèmes qui menaçaient la Conférence : la question du sionisme et de la Palestine et les mesures d'indemnisation des victimes de l'esclavage. Quelques 1100 journalistes furent accrédités pour la Conférence mondiale. Quelque 40 événements parallèles furent organisés, dont 22 directement par les Nations Unies<sup>10</sup>.

Avant même la Conférence mondiale, le 26 et 27 août, s'est tenue à Durban le Sommet de la Jeunesse auquel ont participé quelques 700 jeunes de moins de 25 ans venus de toutes les régions du monde.

Un jour après l'ouverture de la Conférence, une manifestation organisée par le Congrès National Africain (ANC) réunissait à Durban quelque 20'000 personnes mobilisées par deux questions : le conflit opposant les paysans « sans terre » aux grands propriétaires blancs en Afrique du Sud et la question palestinienne.

Parallèlement à la Conférence mondiale, quelque 8'000 représentants de 3'000 organisations non gouvernementales se réunissaient à Durban pour adopter une déclaration et un programme d'action visant à influencer les débats des délégués gouvernementaux. Elles adoptèrent un texte dans lequel, entre autres choses, l'État d'Israël était défini comme un « État raciste et d'*apartheid* » et où elle exigeaient « la fin immédiate des crimes racistes systématiques perpétrés par Israël, ainsi que des crimes de guerre, les actes de génocide, de nettoyage ethnique et de terrorisme de cet État contre le peuple palestinien ». Il faut noter cependant que ce texte fut adopté par une minorité de représentants des ONG qui se trouvaient présents au moment de la discussion.

Les organisations non gouvernementales israéliennes quittèrent le Forum. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme et l'Union Européenne firent savoir que la position des ONG était inacceptable. Des organisations internationales de droits humains telles Amnesty International et Human Rights Watch déclarèrent qu'elles ne s'associaient pas à ce texte. Le texte demandait également à Israël

---

<sup>10</sup> Document des Nations Unies A/CONF. 189/12 (Part III).

d'indemniser « le peuple palestinien qui souffre actuellement d'une occupation militaire discriminatoire et colonialiste violant son droit fondamental à disposer de lui-même ». Les délégations d'Israël et des États-Unis déclarèrent que le texte était blessant et vexatoire et menacèrent de quitter la Conférence mondiale.

Le 3 septembre 2001, au bon milieu de la Conférence mondiale, le Secrétaire d'État des États-Unis, Colin Powell, annonçait le retrait officiel de la délégation américaine parce que ses représentants n'avaient pas réussi à faire modifier les textes qui qualifiaient Israël d'État « raciste ». Powell déclarait que la Conférence mondiale avait « fait un saut en arrière vers l'époque où l'on assimilait le sionisme au racisme ». Quelques minutes plus tard, le Ministre des Affaires étrangères d'Israël, Simon Pères, annonçait à son tour qu'Israël se retirait de la Conférence. Le représentant israélien à la Conférence indiquait que les documents contenaient plus de 30 articles dans lesquels on accusait son pays de mener une politique d'*apartheid* ou dans lesquels on n'accordait pas suffisamment d'importance à la question de l'Holocauste. La délégation norvégienne avait essayé sans succès d'élaborer un texte de compromis.

La Présidente de la Conférence, Mary Robinson, déplora la décision américaine et la qualifia de « malheureuse et non nécessaire ». Les représentants afro-descendants des organisations non gouvernementales des États-Unis, qui avaient joué un grand rôle dans la mobilisation de la société civile et suivaient les travaux de la Conférence, se sont sentis frustrés par la décision du gouvernement américain. Jesse Jackson qualifia cette décision d'inacceptable et précisa que les États-Unis ne pouvaient être à la fois le « leader du monde » et rester à l'arrière-garde. Immédiatement, les 15 pays de l'Union Européenne réaffirmèrent qu'ils ne quitteraient pas la Conférence et entreprirent avec le concours de la Présidente la rédaction d'un texte de compromis sur la question israélo-palestinienne.

Restait l'autre grand thème polémique de la Conférence : celui de l'esclavage et des mesures d'indemnisation des victimes, qui, selon certains, devait être au centre des débats. Un document de compromis intitulé « *Les injustices du passé et comment avancer* »

vers le futur » avait été élaboré. D'une part, le problème confrontait les Africains aux Européens, et plus spécialement aux anciennes puissances coloniales. D'autre part, les descendants d'esclaves noirs de pays comme les États-Unis ou le Brésil (mais également de beaucoup d'autres pays latino-américains et des Caraïbes), en leur qualité d'héritiers d'un passé fondé sur la pratique de l'esclavage conçu comme mode de production économique, revendiquaient des réparations à leurs gouvernements.

En outre, une coupure s'était produite dans le front qui exigeait des mesures d'indemnisation entre les pays africains et les pays latino-américains avec des populations descendantes d'esclaves. Les délégués des pays africains ont essayé de négocier un texte avec les pays de l'Union Européenne sur l'annulation complète de la dette extérieure pour tous les pays de ce continent ainsi que l'octroi d'une aide extérieure. Aucune mention n'était faite des réparations qui seraient dues aux descendants des victimes du trafic d'esclaves en Amérique.

Les pays européens acceptèrent une mention par laquelle ils déploraient profondément la colonisation et la traite des esclaves, mais ils n'étaient prêts ni à faire des excuses ni à qualifier ces actes de crime contre l'humanité. Il y avait néanmoins des positions différentes au sein des délégations européennes. Le Royaume-Uni tenait ferme avec l'Espagne. La Belgique et l'Allemagne avaient par contre une position beaucoup plus souple.

Il est intéressant de noter que le thème du « droit à réparation » des victimes de violations de droits humains et du droit humanitaire fait l'objet d'une discussion au niveau international depuis longtemps déjà<sup>11</sup>. Après la Seconde Guerre Mondiale les victimes du génocide nazi ont été indemnisées par le « *Wiedergutmachung* »<sup>12</sup>. Theo van

---

<sup>11</sup> « Ensemble révisé de principes fondamentaux et de directives concernant le droit à la réparation des victimes de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire », document des Nations Unies, E/CN.4/Sub.2/ 1996/17 et E/CN.4/1997/104, annexe, préparé par Theo van Boven.

<sup>12</sup> « The World Conference against Racism and the Right to Reparation », Advisory Council on International Affairs, The Hague, 2001. Le terme

Boven<sup>13</sup>, expert de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme en matière du droit à la réparation aux victimes, identifie au cours des cinquante dernières années trois grandes catégories de réclamations des victimes des droits humains pour obtenir réparation. Tout d'abord, les cas des violations perpétrées par les Puissances de l'Axe : le génocide nazi, les massacres, le travail forcé, l'exploitation sexuelle. Ensuite, les réclamations nées des transitions qu'ont connu en Amérique Latine, en Europe Centrale et de l'Est et en Afrique du Sud, les pays qui sont passés de régimes autoritaires caractérisés par des politiques de répression et le terrorisme d'État à des régimes démocratiques où prévaut le respect de l'Etat de droit. Dans la plupart des ces situations, des Commissions vérité ont été créées pour essayer de faire toute la lumière sur ce qui s'était passé. Theo van Boven signale enfin les réparations demandées par les peuples colonisés d'Afrique et par les descendants d'africains pour les faits et violations liés au colonialisme, au trafic transatlantique d'esclaves et à l'esclavage lui-même. Les peuples autochtones ont eux aussi fait des réclamations de même type aux descendants des conquérants européens qui ont soumis leurs ancêtres, les ont spoliés et colonisé leurs territoires<sup>14</sup>.

Les formes de réparation comprennent la restitution, l'indemnisation, la réadaptation ainsi que la satisfaction et les garanties de non-renouvellement<sup>15</sup>. Touchant la réparation des injustices historiques, les experts des Nations Unies soulignent que

---

« Wiedergutmachung » se réfère en particulier aux compensations aux victimes de travail forcé ou d'esclavage accordées en vertu de la loi allemande sur l'indemnisation : « BEG ».

<sup>13</sup> Theo van Boven, *The right to compensation and related remedies for racial discrimination*: document presented at the conference organized by the Danish Centre for Human Rights, Copenhagen, 27-28 April 2001, within the context of the World Conference against Racism".

<sup>14</sup> Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies a adopté ces dernières années des Recommandations Générales pour l'octroi de mesures d'indemnisation aux peuples autochtones, aux réfugiés, aux personnes déplacées, ainsi qu'aux Tziganes.

<sup>15</sup> Rapport final de Cherif Bassiouni à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, document E/CN.4/2000/62.

des mesures telles que les excuses, notamment la reconnaissance publique des faits et l'acceptation de responsabilité ; les déclarations officielles ; les commémorations et hommages aux victimes ; l'inclusion dans la formation au droit international humanitaire et aux droits de l'homme et dans le matériel d'enseignement, à tous les niveaux, de comptes rendus fidèles de toutes les violations qui se sont produites, devraient être envisagées.

Theo van Boven insiste sur le fait que s'agissant des injustices du passé on devrait tenir compte des considérations suivantes : (a) l'histoire n'est pas un livre fermé sur les événements du passé. Elle continue à avoir des conséquences sur les vies des générations actuelles ; (b) la reconnaissance et la constatation des faits est une condition préalable et un moyen de réparation des injustices commises dans le passé ; (c) la réparation pour des violations flagrantes et systématiques de droits humains constitue un impératif moral inéluctable pour pouvoir restaurer la justice ; (d) l'analyse légale des injustices du passé est infiniment plus complexe que de donner suite et défendre un cas moral ; (e) des mesures spéciales devraient être adoptées afin de créer de meilleures conditions et de rendre justice aux groupes qui souffrent une discrimination raciale ou ethnique. Ces mesures devraient faire partie des politiques et programmes nationaux et internationaux et servir à la réalisation des droits économiques et sociaux des plus démunis<sup>16</sup>.

Le vendredi 7 septembre, jour prévu pour la clôture, il fut décidé que les travaux de la Conférence seraient prolongés d'une journée en raison de l'impossibilité d'arriver à un compromis. Il restait quelques paragraphes à adopter sur les deux thèmes qui avaient empoisonné la Conférence : la situation au Moyen-Orient, la question palestinienne et Israël et le thème de l'esclavage et des mesures d'indemnisation. Les 15 pays de l'Union Européenne ainsi que quelques pays d'Europe centrale se mirent d'accord sur un texte de compromis dans lequel quelques pays regrettaient, d'autres exprimaient des remords et d'autres s'excusaient directement pour la traite des esclaves et le

---

<sup>16</sup> « The right to compensation and related remedies for racial discrimination », opus cit.

colonialisme, mais sans accepter le principe de mesures d'indemnisation financière.

Sur la question du Moyen-Orient, les délégations arabes acceptèrent un texte dans lequel il n'y avait aucune mention d'Israël comme État raciste. Le texte final adopté reconnaît la souffrance du peuple palestinien sous occupation et son droit inaliénable à disposer de son destin et à établir un État indépendant. Le texte reconnaît aussi le droit à la sécurité pour tous les États de la région, Israël inclus, et fait appel à tous les États pour soutenir le processus de paix. Les délégations de l'Union Européenne et les pays africains se mirent d'accord pour que le texte adopté sur l'esclavage inclue la qualification de l'esclavage comme crime contre l'humanité.

Dans son discours de clôture, Mary Robinson souligna que la Conférence de Durban n'avait fait que mieux poser les problèmes liés au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance. La Conférence, précisa-t-elle, n'était qu'un début, et les résultats ne pourraient être évalués qu'en fonction des progrès dont bénéficieraient les victimes de racisme et de discrimination.

## **V. Les conclusions**

Les textes adoptés à Durban, la Déclaration et le Programme d'Action, sont plus élaborés et ont une portée beaucoup plus importante que ceux des Conférences de 1978 et 1983. Ceux-ci s'étaient centrés principalement sur la question de l'*apartheid* et de la relation existante entre la lutte contre le racisme et la décolonisation ainsi que celle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

La Conférence de Durban avait pour objectif non seulement de lutter contre le racisme et la discrimination raciale mais également contre la xénophobie et l'intolérance. Les textes de la Déclaration et le Programme d'Action non seulement élargissent les groupes vulnérables des victimes de racisme, discrimination raciale ou xénophobie, mais examinent aussi les problèmes spécifiques auxquels ces groupes se voient confrontés et proposent des recommandations pour améliorer leur situation. Ces textes parlent, entre autres, d'Africains et de personnes d'ascendance africaine,

d'Asiatiques et personnes d'ascendance asiatiques, des peuples autochtones, des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées, des demandeurs d'asile, de l'augmentation de l'anti-sémitisme, de l'islamophobie et des mouvements contre les juifs, les musulmans et les Arabes, de l'Holocauste, de la souffrance du peuple palestinien sous occupation étrangère, des Roms/Gitans-Tziganes/Sintis, de la discrimination dont sont objets les personnes atteintes du SIDA, de la discrimination dont sont objet les femmes, les enfants.

Le débat sur l'application de la portée du terme « intolérance » a été ouvert et on a progressé dans ce domaine. Il a été en outre question de savoir si oui ou non la Conférence allait traiter de l'intolérance pour des questions de préférence sexuelle. Au cours de sa troisième session, les délégués du Comité Préparatoire ne purent trancher sur la question de l'accréditation d'une organisation d'homosexuels et lesbiennes à la Conférence. En raison d'un vote nominal qui a donné un même nombre de votes pour le oui que pour le non l'accréditation ne fût pas accordée.

Pourtant la question de la discrimination à l'égard des « Dalits » (intouchables) qui s'était manifesté avec grande force dès le début et tout au long de la Conférence paraît avoir disparu des documents finaux.

Les documents de la Conférence de Durban sont mieux structurés que ceux des deux Conférences antérieures. Après le Préambule de la Déclaration suit un chapitre sur des questions générales dans lequel on traite de la globalisation de l'économie mondiale et de la solidarité avec les peuples d'Afrique. Suivent les chapitres communs à la Déclaration et au Programme d'Action sur chacun des thèmes de la Conférence.

Parmi les mesures de prévention, d'éducation et de protection adoptées par la Conférence il faut souligner l'appel urgent fait à la communauté internationale afin que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale soit universellement ratifiée en 2005.

Touchant les stratégies à mettre en œuvre pour promouvoir l'égalité pour tous, il y a lieu de relever la recommandation faite au

Haut Commissaire aux droits de l'homme de coopérer avec un groupe de cinq experts indépendants originaires des 5 régions géographiques, nommés par le Secrétaire général, et chargés d'assurer la mise en oeuvre et le suivi des dispositions de la Déclaration et du Programme d'Action. Un rapport annuel sera présenté à la Commission des droits de l'homme et à l'Assemblée générale de l'ONU. En outre, la Conférence Mondiale a donné son accord au Haut Commissaire pour l'établissement au sein de son Bureau d'une unité anti-discrimination destinée à combattre le racisme et à promouvoir l'égalité. Le document final recommande en outre qu'une banque de données facile d'accès soit établie afin que les victimes de racisme et de discrimination raciale puissent consulter législations et procédures de recours.

La Déclaration et le Programme d'Action de Durban représentent des avancées considérables par rapport aux documents des deux Conférences antérieures. On regrettera cependant que pour aboutir à un consensus sur un certain nombre de paragraphes, les délégations aient affaibli certains des instruments mis en place à Durban par l'adjonction d'innombrables réserves et déclarations<sup>17</sup>.

Mary Robinson s'était proposé d'atteindre trois objectifs principaux lors de la Conférence de Durban. Tout d'abord, faire remonter à la surface tous les problèmes liés à la discrimination raciale : les problèmes hérités du passé, mais aussi ceux qui résultent des formes contemporaines de racisme et de xénophobie et auxquels sont confrontés nos sociétés, à l'aube du troisième millénaire. Ensuite, faire entendre la voix des victimes et, enfin, adopter un

---

<sup>17</sup> Les délégations des pays qui sont mentionnés ci-après ont fait des déclarations et/ou des réserves sur les textes de la Déclaration et/ou du Programme d'Action : Australie, Belgique (au nom des 15 pays de l'Union Européenne), Canada, Chili, Equateur (en son propre nom et en celui du Brésil, du Chili, du Canada et du Guatemala), Iran, Syrie, Suisse, Barbade (au nom de Belize, Cuba, Guyane, Haïti, Honduras, Jamaïque, Saint Vincent et les Grenadines et de Trinité et Tobago), Mexique, Qatar, Iraq, Brésil, Chine, Japon, Lettonie, Nouvelle Zélande, Trinité et Tobago, Turquie, Émirats Arabes Unis (au nom de l'Arabie Saoudite, Bahreïn, Oman et Qatar) et le Venezuela. cf. Rapport de la Conférence Mondiale, Nations Unies, doc. A/CONF.189/12 (Part. III).

programme d'action qui mette en œuvre des mesures pratiques aux niveaux national, régional et international.

Comme nous l'avons déjà indiqué, la question des mesures d'indemnisation des descendants des victimes de l'esclavage et la question connexe des conséquences de la colonisation sont celles qui ont soulevé le plus de difficultés. Tout comme pour les mesures préventives et de protection, le règlement de ces questions et les négociations sur d'éventuelles mesures doivent intervenir aux niveaux national, régional et international.

La Conférence mondiale offrait une opportunité unique aux descendants d'esclaves noirs de pays tels le Brésil et les États-Unis de faire part au niveau international des situations marginales dans lesquelles ils vivent. En outre, les pays africains subjugués par le poids de la dette extérieure ont cru un moment avoir trouvé la formule qui, d'un seul coup, effacerait les conséquences du colonialisme en supprimant la dette. On comprend dès lors que l'accord entre les délégations sur la place que devaient occuper les paragraphes qui traitaient de l'indemnisation des afro-descendants et des conséquences de la colonisation dans les documents finals ne soit intervenu qu'un mois après la clôture de la Conférence, lors de la réunion de l'Assemblée générale à New York. Le débat entre l'Union Européenne et les pays d'Afrique sur ces questions est d'ailleurs loin d'être clos.

Tel ne fut pas le cas pour la question israélo-palestinienne. Les travaux préparatoires de la Conférence eurent lieu à un moment où certains croyaient encore au processus de paix initié à Oslo. L'échec de Camp David, en juillet 2000, les événements qui suivirent dans les territoires occupés et les territoires sous autorité palestinienne, l'élection de Sharon, sa politique agressive et la deuxième Intifada, allaient effacer toute illusion à ce sujet. A partir de ce moment, le problème des territoires occupés par Israël allait entrer pleinement dans les débats et les travaux préparatoires de la Conférence. La question des mesures d'indemnisation et le thème palestinien ont été à l'origine de la prolongation de la Conférence d'un jour. Sans doute les Palestiniens et les délégations arabes ont-ils insisté jusqu'au dernier moment pour qu'Israël soit accusé de mettre en œuvre une

politique raciste, obstination qui provoqua, on le sait, le retrait des délégations des États-Unis et d'Israël. Mais il faut pourtant admettre que le gouvernement d'Ariel Sharon leur a facilité la tâche.

Bien que les États-Unis et Israël aient parié dès le départ sur l'échec de la Conférence mondiale, la responsabilité des obstacles qui ont surgi ne peuvent être imputées à ces deux seuls pays, comme l'ont fort bien indiqué les représentants américains. Le retrait de la délégation américaine fut provoqué par le langage vexatoire employé dans le projet de déclaration contre Israël et le programme d'action qui lui était attaché. Bien que ce soit là un motif important, la question de l'esclavage et des mesures d'indemnisation a sans doute influé sur la décision américaine. C'est ici l'occasion de rappeler que les États-Unis comptent une population de descendants d'esclaves noirs de 35 millions d'habitants.

Les représentants de la communauté noire américaine ont, par ailleurs, joué un rôle très important dans la définition des concepts de base de la Conférence mondiale, notamment lors de la réunion satellite de Bellagio. L'organisation « Beyond Racism » avait mobilisé les trois communautés noires du Brésil, de l'Afrique du Sud et des États-Unis en vue de faire passer leurs revendications et d'influer sur la préparation des travaux de la Conférence. Il faut signaler à cet égard le travail discret mais efficace de Gay MacDougall, experte noire des États-Unis et membre du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale. Bien avant que la question palestinienne n'ait été soulevée, les États-Unis avaient fait savoir au Comité Préparatoire de la Conférence, d'abord par le truchement de leurs porte-parole internationaux, notamment le Royaume Uni, et ensuite directement, qu'ils s'opposaient fermement au concept des mesures d'indemnisation.

On avait reproché aux Conférences de 1978 et 1983 d'avoir échoué politiquement en raison d'une préparation insuffisante au niveau régional. Des discussions à ce niveau auraient pu, selon certains, éviter que les problèmes politiques ne surgissent au niveau international sans avoir préalablement fait l'objet de discussion en vue de leur résolution au niveau des régions. Sans doute ne peut-on reprocher à la Conférence de Durban de n'avoir pas planifié et

organisé des conférences préparatoires régionales. Mais c'est précisément parce que ces questions sont de nature éminemment politique qu'elles ne pouvaient être résolues à ce niveau. C'est pourquoi, tout comme lors des conférences précédentes, ces problèmes ont ressurgis à Durban en 2001.

Les débats sur les deux grandes questions politiques allaient éclipser presque complètement les autres thèmes de la Conférence mondiale. Ceci à la grande satisfaction de nombreux pays, en premier lieu des États-Unis, qui éludaient ainsi le problème de la discrimination dont souffre leur population noire et les immigrants « chicanos », notamment pour ce qui concerne l'administration de la justice. Dans ce pays en effet, le pouvoir judiciaire est une parodie de justice indépendante, l'« establishment » ne fonctionnant qu'à l'avantage des riches et s'acharnant contre les marginaux, spécialement ceux de couleur. Mais cette situation a aussi avantagé l'Inde, pays dont la structure sociale, malgré ce qu'affirment les textes de loi, est fondée sur un système de castes où des millions « d'intouchables » continuent à vivre, au seuil du troisième millénaire, en fonction de préceptes religieux établis plusieurs siècles en arrière.

En outre, la Conférence n'a pu accorder à la question des flux migratoires et au problème des demandeurs d'asile dans les pays de l'Union Européenne l'attention qu'ils méritent. On ne peut manquer de souligner le paradoxe de ces pays qui, bien qu'ils aient contribué à la chute du mur de Berlin et à la promotion des droits de l'homme à l'Est, sont incapables aujourd'hui d'harmoniser les exigences du droit avec la politique sécuritaire de Schengen et réédifient, pour ainsi dire, le mur qu'ils se sont acharnés à détruire, < dans le seul but de se protéger des flux migratoires.

On a reproché au Secrétaire général de la Conférence, Mary Robinson, de ne pas s'être impliquée suffisamment par rapport aux deux questions qui ont envenimé les travaux. Elles n'ont pu, il est vrai, être résolues avant Durban malgré les nombreuses réunions préparatoires qui ont eu lieu à Genève et ailleurs. On peut pourtant affirmer que le processus qui a conduit à la Conférence mondiale a été à l'origine d'une dynamique qui n'existait pas antérieurement.

Contrairement aux autres conférences mondiales, telle celle de Beijing (sur les femmes) ou Vienne (sur les droits de l'homme), qui pouvaient compter sur la capacité organisatrice et la mobilisation internationale de nombreux groupes de pression, la Conférence de Durban mettaient les projecteurs sur les situations des groupes les plus marginalisés et les plus déshérités de la planète, et conséquemment les moins représentés.

Certaines de ces situations traînaient depuis des siècles, telle la situation des intouchables, des descendants d'esclaves, des peuples autochtones, des minorités ou encore des gitans. D'autres, telles les situations liées au trafic des personnes, des migrants, ou encore de la traite des femmes et des enfants, ont pour origine des phénomènes plus actuels, rendues plus difficiles en raison de la mondialisation aggravée par la récession mondiale. D'autres encore sont la conséquence des conflits armés, telles les situations des réfugiés, des demandeurs d'asile ou des personnes auxquelles on a soustrait leur nationalité.

Le tout sur fond de globalisation d'une économie mondiale en pleine récession, ce qui ne fait qu'aggraver encore davantage la situation précaire dans laquelle se trouvaient les marginaux. Sans oublier, parmi les plus déshérités, non seulement du point de vue économique mais aussi politique, le peuple palestinien. Alors que se préparait la Conférence mondiale, la population palestinienne, outre l'humiliation subie en raison de la multiplication des colonies juives dans les territoires occupés, allait faire l'objet d'un blocus économique sans précédent et d'incursions militaires dans les territoires autonomes se traduisant par de nombreuses violations des droits les plus fondamentaux. La deuxième Intifada et les actes de terrorisme commis contre la population civile israélienne, injustifiables en eux-mêmes, expriment la rancœur et la frustration d'un peuple acculé et porté au désespoir par un Etat qui, avec l'appui des États-Unis, viole systématiquement le droit international. Il ne faut donc pas s'étonner qu'à Durban la situation en Palestine ait symbolisé toutes les injustices du monde.

Durban n'a pas fait date dans la lutte contre le racisme comme certains l'espéraient. La Conférence mondiale n'a pas été un échec

comme d'autres l'auraient voulu. Comme toute conférence organisée par l'Organisation des Nations Unies, Durban a été l'occasion de manifestations liturgiques auxquelles ont participé les délégations gouvernementales. Elle a également été l'occasion de forums parallèles pour les organisations non gouvernementales. Pourtant, Durban et les travaux préparatoires qui y ont mené ont constitué un processus de prise de conscience sur une série de problèmes qui n'avaient jamais été traités avec le sérieux qu'ils méritent.

Quelles leçons pouvons-nous tirer de la Conférence mondiale ? Tout d'abord, la Conférence de Durban a fait sortir le thème du racisme et de la discrimination raciale de la léthargie dans laquelle il était tombé à l'ONU. Il s'est produit à Durban et un peu partout dans le monde des synergies capables de mobiliser de larges couches de la société. Au Brésil, pour ne donner qu'un exemple, la mobilisation populaire pour la Conférence a été telle que le gouvernement s'est vu contraint d'annuler l'organisation de la Conférence préparatoire régionale de peur de se trouver débordé par les revendications populaires. Le gouvernement brésilien qui s'était pourtant engagé à Genève devant le Comité Préparatoire a dû faire marche arrière et annoncer son désistement.

La Conférence de Durban a produit un ébranlement et une rupture avec les trente années de torpeur des Décennies des Nations Unies contre le Racisme. Malgré toutes les difficultés rencontrées et tous les écueils politiques pendant les neuf jours des réunions de Durban ont permis de transcender les thèmes du Moyen-Orient et de l'esclavage, contrairement aux deux Conférences précédentes. La déclaration, le programme d'action et les mécanismes de suivi adoptés à Durban, bien que leur mise en œuvre ne soit pas obligatoire, constituent des directives morales pour les États. Et les difficultés à s'entendre sur le document final sont une preuve supplémentaire de l'importance et de la portée des textes adoptés à Durban.

Durban a donné une leçon d'histoire à tous ceux qui machinalement confondent racisme et persécution du peuple juif, Holocauste et crime contre l'humanité. Le peuple juif a certes été victime de persécutions inqualifiables, mais il n'a malheureusement

pas été le seul au cours de l'histoire. A Durban, la communauté internationale a reconnu que le trafic des esclaves a constitué un crime aussi horrible que les camps de concentration nazis.

La Conférence de Durban offrait à l'Administration Bush une opportunité en or pour faire une déclaration en vue de la reconnaissance prochaine par les États-Unis d'un État palestinien et contribuer ainsi à désamorcer « la bombe » du Moyen-Orient. Le Président américain n'avait pas besoin d'attendre, comme il l'a fait, les actes terroristes du 11 septembre. Il est indéniable que le dialogue de sourds entre les États arabes, solidaires des intérêts palestiniens, et les États-Unis qui défendent non-seulement les intérêts d'Israël mais aussi leurs propres intérêts dans la région, a été un facteur adverse lors de la Conférence dont les répercussions sur le conflit idéologique entre l'Islam intégriste et la première puissance mondiale ont aujourd'hui atteint un sommet.

Finalement, qu'il s'agisse de Durban, du Protocole de Kyoto ou de l'établissement d'une Cour pénale internationale, l'Administration Bush a réagi avec la même arrogance, avec l'indécence d'un pays qui considère que les normes internationales ont été établies pour que les autres les respectent, mais qu'elles ne lui sont pas applicables, parce qu'il est le leader du monde et est au-dessus du droit international. Les États-Unis et Israël, pays qui ont tant appuyé le régime « *d'apartheid* » en Afrique du Sud contrairement à la majorité des nations de la communauté internationale, devraient réfléchir sur le symbolisme historique de la Conférence mondiale contre le Racisme qui s'est tenue précisément en Afrique du Sud.

Certes, les actes terroristes du 11 septembre ont complètement changé l'atmosphère internationale. Et il faut appréhender et punir les coupables. Mais la principale préoccupation d'un bon nombre de gouvernements occidentaux consiste à éviter que les actes terroristes des islamistes ne donnent un chèque en blanc à des groupes extrémistes racistes, et que la « guerre », menée sous la bannière du Président Bush, contre le terrorisme ne se transforme en un conflit de civilisations entre le monde chrétien et l'Islam.

Le destin de la Conférence de Durban, la portée de la Déclaration et du Programme d'Action, sont scellés par l'importance que revêtent

désormais les questions des réparations dues aux descendants des victimes de l'esclavage, et du régime d'Apartheid engendré par le conflit israélo-palestinien. Les actes terroristes du 11 septembre 2001, commis aux États-Unis trois jours à peine après la clôture de la Conférence, laissent planer une ombre sur les acquis de Durban.